ART. 34 N° **845** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

## AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 845

présenté par

Mme Allain, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

### **ARTICLE 34**

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« des organisations professionnelles agricoles »

les mots:

« de la profession agricole, des associations de protection de l'environnement agréées ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'implication des associations de protection de l'environnement au sein du comité d'orientation stratégique et de développement agricole est essentielle. En effet, elles détiennent une véritable expertise environnementale à partager pour équilibrer la prise en compte des enjeux écologiques, économiques et sociaux à l'échelle des territoires concernés.